

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JUIN 2022

DELIBERATION N°2022.00240

**SOUTIEN A LA PARTICIPATION DE L'EQUIPE TEAM AURA A LA
COMPETITION SOLAR DECATHLON EUROPE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 61

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Bernard BONNET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Gilles BOUDARD,

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,

Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Marc TARDIEU,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 juin 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220616-D20220024010

DATE D’AFFICHAGE :22 juin 2022

M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Jérôme GABIAUD,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA,
M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, Mme Siham LABICH, M. Yves MORAND,
M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JUIN 2022

SOUTIEN A LA PARTICIPATION DE L'EQUIPE TEAM AURA A LA COMPETITION SOLAR DECATHLON EUROPE

Le Solar Décathlon est une compétition universitaire internationale organisée depuis 2002 dans le but de développer la transmission des savoirs et de la recherche dans le domaine des énergies renouvelables et notamment de l'énergie solaire appliquée à l'habitat.

Des prototypes d'habitats performants, réalisés à l'échelle réelle et mettant en œuvre des techniques avancées sont mis en compétition, dans une ville différente pour chaque édition.

Depuis 2010, cet événement s'est décliné dans différents continents : il existe maintenant des éditions aux États-Unis, en Europe, en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud. Entre 2010 et 2014, le Solar Décathlon Europe a accueilli entre 150 et 300 000 visiteurs à chacune de ses éditions.

L'édition 2022 du Solar Décathlon Europe se tient en Allemagne, dans la ville de Wuppertal (ville jumelée avec Saint-Étienne depuis 1960). Les projets proposés doivent traiter de la problématique de la rénovation des bâtiments existants. 18 équipes issues de 11 pays sont en compétition.

La « team Auvergne-Rhône-Alpes » représente la France lors du Solar Décathlon Europe en 2022. Cette équipe pluridisciplinaire est née en 2008 d'un partenariat entre l'ENSAG (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble), les GAIA (Grands Ateliers Innovation Architecture) et l'INES (Institut National de l'énergie Solaire). Elle participe pour la troisième fois à la compétition Solar Décathlon Europe en 2022. Elle associe l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Étienne (ENSASE) et l'École Supérieure d'Art et de Design de Saint-Étienne (ESADSE).

Dans ce cadre, l'ENSASE, l'ESADSE et les GAIA ont conjointement adressé une demande de subvention à Saint-Étienne Métropole pour leur participation à cette compétition européenne.

Le budget estimatif du projet est de 2 672 686 € dont 1 273 714 € de valorisation de mise à disposition de personnel par les structures participantes (soit 1 398 972 € de coût du projet hors personnel mis à disposition). Le total des subventions attendues est estimé à 614 392 € dont 160 000 € de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, 100 000 € de la Caisse des dépôts et consignations, 50 000 € de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), 30 000 € de l'ADEME, 30 000 € du Département de l'Isère, 3 000 € de la Ville de Saint-Étienne.

Il est proposé d'octroyer une subvention de 3 000 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'attribution et le versement d'une subvention pour la participation de l'équipe Auvergne-Rhône-Alpes à la compétition Solar Décathlon Europe,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document afférent,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65748 du budget Développement durable de l'exercice 2022.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU